

SYENSQO SA

**98 rue de la Fusée – 1130 Bruxelles
RPM (Bruxelles) 0798 896 453**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 23 MAI 2024

EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'assemblée générale ordinaire de Syensqo SA (la « Société »), dont le siège est établi rue de la Fusée 98 à 1130 Bruxelles, s'est tenue le jeudi 23 mai 2024, au Dome Eventhall, Boulevard de Lambertmont 1 à 1000 Bruxelles.

L'assemblée a été organisée de manière hybride, à la fois en présentiel et de manière électronique, conformément à l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations.

Mme Thorne introduit la réunion.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Mme Thorne a exposé les quatre principes clés qui guideront son mandat de Présidente du Conseil d'administration : excellence en matière d'Innovation, Développement durable, culture de l'Exploration et Gouvernance solide, tous ancrés dans le solide héritage de Syensqo, y compris la conviction dans le progrès scientifique, qui permet à Syensqo d'offrir des technologies révolutionnaires qui font progresser l'humanité.

Mme Thorne a ensuite rappelé les éléments clés de l'année écoulée, notamment le lancement réussi de Syensqo et les performances réalisées par les équipes en 2023, sous le leadership de la CEO.

Outre la spécialisation accrue et la stratégie de croissance distincte que Syensqo peut désormais poursuivre, Mme Thorne a réitéré que l'un des principaux moteurs du projet de séparation est l'accélération de la création de valeur pour les actionnaires. Elle s'est réjouie de la performance du cours de l'action de Syensqo et de la création de valeur pour les actionnaires depuis son introduction en bourse. Mme Thorne a également mis l'accent sur le dividende brut proposé de 1,62 EUR par action, en ligne avec ce qui avait été annoncé avant la scission.

Le document de support au discours de la Présidente sera annexé au procès-verbal.

BUREAU

La séance est ouverte à 10 h 30, sous la présidence de Mme Rosemary Thorne, Présidente du Conseil d'administration de la Société.

Il est procédé à la composition du Bureau, conformément à l'article 33 des statuts.

La Présidente désigne comme Secrétaire, Mme Aminata Kaké, Corporate Secretary et Deputy General Counsel de la Société.

Parmi les actionnaires, Mme Sandrine Van Zeebroeck et M. Edouard Mondron acceptent de remplir les fonctions de scrutateurs.

Madame Ilham Kadri, CEO et membre du Conseil d'Administration, ici présente, complète le Bureau.

Tous les membres du Bureau participent à l'assemblée en présentiel.

FORMALITÉS DE CONVOCATION

La Présidente constate que :

- le communiqué de presse relatif à l'assemblée générale ordinaire a été publié le 23 avril 2024 et les documents relatifs à l'assemblée générale ont été disponibles sur le site internet de la Société depuis cette date ;

- les convocations contenant l'ordre du jour ont été insérées dans le "Moniteur belge", "L'Echo" et "De Tijd" du 23 avril 2024 ; un exemplaire justificatif de chacune de ces publications est mis à la disposition des scrutateurs ;
- les actionnaires nominatifs ont été convoqués le 23 avril 2024, de même que les administrateurs et le commissaire à la même date, suivant modèle également mis à la disposition des scrutateurs.

ACTIONNAIRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Pour assister à l'assemblée ordinaire, les actionnaires présents et représentés se sont conformés aux articles 29 et 30 des statuts de la société relatifs aux formalités d'admission à l'assemblée ainsi qu'aux modalités reprises dans le communiqué de presse du 23 avril 2024.

D'après la liste de présence signée par les membres de l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires, les actionnaires présents et représentés possèdent ensemble 72.012.938 actions sur les 105.876.417 actions composant le capital de la Société, soit 68,02 %. Chaque action donne droit à une voix.

Les vérifications nécessaires ont été effectuées en ce qui concerne le respect des formalités d'admission à l'assemblée par les actionnaires présents et représentés.

Après vérification par les scrutateurs, la Présidente déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Prise de connaissance du rapport de gestion pour l'exercice social 2023**
2. **Prise de connaissance du rapport du commissaire sur l'exercice social 2023**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2023 et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés**
4. **Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social 2023 - Affectation du résultat et fixation du dividende**

Proposition de résolution: il est proposé d'approuver les comptes annuels statutaires de l'exercice social 2023 et l'affectation du résultat de l'exercice et de fixer le dividende brut par action à 1,62 EUR payable à partir du 31 mai 2024.

5. **Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social 2023**

Proposition de résolution: il est proposé de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social 2023.

6. **Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social 2023**

Proposition de résolution: il est proposé de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social 2023.

7. **Rapport de rémunération sur l'exercice social 2023**

Proposition de résolution: il est proposé d'approuver le rapport de rémunération 2023, inclus dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion de l'exercice social 2023.

8. **Rémunération des administrateurs non-exécutifs**

Proposition de résolution: sur recommandation du Comité de Rémunération et conformément à la Politique de Rémunération, il est proposé qu'à compter du 1er janvier 2024, la rémunération des administrateurs non-exécutifs, composée d'une rémunération annuelle fixe au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration et de jetons de présence par réunion du Conseil d'Administration ou de Comités, soit fixée comme suit :

- Rémunération annuelle fixe:

Conseil d'Administration	
Président	€ 300.000
Autres Membres	€ 75.000
Comité d'Audit	
Président	€ 35.000
Autres Membres	€ 20.000
Autres Comités	
Présidents	€ 18.000
Autres Membres	€ 10.000

- Jetons de présence par réunion du Conseil d'Administration et de Comités:

Les jetons de présence s'élèvent à € 1.000 pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration ou de Comités; ce montant est majoré de € 1.000 supplémentaires pour chaque réunion pour les membres du Conseil d'Administration ou de Comités qui sont établis en dehors de l'Europe et qui voyagent de manière intercontinentale pour assister en personne aux réunions du Conseil d'Administration ou des Comités.

Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de jetons de présence pour les réunions du Conseil d'Administration ou des Comités.

9. Mission au commissaire pour l'assurance de l'information en matière de durabilité

Proposition de résolution: Sur recommandation du Comité d'Audit et des Risques, il est proposé de confier au commissaire de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Marie Kaisin, la mission spécifique relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité, telle que prescrite par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen sur les rapports de durabilité des entreprises, pour une durée égale à la durée du mandat actuel du commissaire de la Société.

10. Délégation de pouvoirs

Proposition de résolution: Il est proposé de donner à Aminata Kaké (Corporate Secretary & Deputy General Counsel) et Olivia Szerer (Senior Corporate Legal Counsel), agissant individuellement, tous pouvoirs pour accomplir les formalités de publication nécessaires à la publication des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire, avec pouvoir de substitution.

11. Divers

EXPLICATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Des explications détaillées sont fournies aux participants concernant les modalités de participation, notamment pour les questions et le vote via la plateforme Lumi Connect.

Toutes les questions relatives aux points de l'ordre du jour ont pu être posées par écrit jusqu'au 17 mai 2024. Il est indiqué aux participants qu'il y sera répondu durant l'assemblée, ainsi qu'aux questions qui seront posées oralement ou via la plateforme Lumi Connect lors de la session de questions-réponses durant cette assemblée.

L'ensemble des questions recevra dès lors une réponse lors de la session de questions-réponses dédiée avant la session des votes, dans la mesure où elles portent sur des points à l'ordre du jour et où la communication de certaines données ou de certains faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts de la société ou à des engagements de confidentialité.

Les questions portant sur un même sujet ont été regroupées et il n'y sera dès lors pas répondu dans l'ordre dans lequel elles ont été posées. Par ailleurs, les questions font parfois l'objet d'une réponse globale. Les questions écrites seront projetées à l'écran dans l'ordre dans lequel il y sera répondu.

Il est indiqué aux participants que la session des votes est dès à présent ouverte, aussi bien sur la plateforme Lumi Connect qu'en salle. Les actionnaires peuvent ainsi voter dès à présent sur les points à l'ordre du jour et ce, jusqu'au moment où la Présidente clôturera les votes.

EXPOSÉ DU CEO

La Présidente donne la parole à Madame Ilham Kadri.

Le discours d'Ilham Kadri s'articule autour de la raison d'être de Syensqo : "Nous sommes des explorateurs créant des avancées qui font progresser l'humanité". En tant qu'entreprise à la fois nouvellement constituée mais également forte de 160 ans d'expérience, Syensqo est enracinée dans un héritage solide, avec un ADN puissant et un état d'esprit de start-up. La présentation est divisée en trois sections : "explorer", "créer" et "faire progresser" l'humanité.

Dans la section "explorer", Ilham Kadri a évoqué la volonté de Syensqo d'explorer l'avenir afin d'imaginer et de développer des solutions pour les prochaines générations. Elle a illustré cet état d'esprit d'explorateur par les récents partenariats avec les équipes de Formule E, DS Penske et avec Climate Impulse, ainsi que par des projets spatiaux utilisant les matériaux de Syensqo.

Dans la section "créer", Ilham Kadri a illustré comment les produits de Syensqo permettront de réaliser ses objectifs en matière de neutralité carbone grâce à l'électricité et à l'allègement des matériaux, en matière de connectivité et en matière d'amélioration de la qualité de vie grâce aux soins de beauté, à l'agriculture durable et aux soins de santé. Elle a décrit les propositions de valeur de ces produits et a mis en évidence certains des principaux clients pour chacun de ces marchés.

La section "faire progresser" a permis à Ilham Kadri de se concentrer tout d'abord sur les bons résultats de 2023 et sur les performances du premier trimestre 2024. Elle a fait état d'un bilan solide avec un effet de levier de 1,0x. Elle a rappelé que Standard & Poors et Moody's ont tous deux confirmé l'excellente notation de Syensqo.

Elle a ensuite abordé la croissance et l'innovation, notamment via les projets récents réalisés par les quatre plateformes de croissance et via les investissements effectués par le fonds d'investissement de Syensqo. Elle a rappelé les progrès et les engagements en termes de durabilité, notamment les réalisations en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040, les efforts de réduction des émissions et des déchets, et les ambitions de Syensqo en matière de circularité. Ilham Kadri a également souligné la priorité accordée aux principes de vie meilleure et, en particulier, à la sécurité de toutes les personnes travaillant pour Syensqo. Elle a parlé de l'engagement en faveur d'un salaire suffisant et des jalons et ambitions en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Enfin, Ilham Kadri a souligné les bons résultats de la première enquête sur l'inclusion menée dans l'entreprise et a terminé sa présentation en revenant sur la proposition unique et sur la raison d'être de Syensqo, qui est de faire progresser l'humanité.

Le document de support du discours de Mme Ilham Kadri sera joint au présent procès-verbal.

SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

Les débats sont menés par la Présidente.

Il est tout d'abord répondu aux questions écrites qui ont été adressées à la société avant l'assemblée.

Il est ensuite répondu aux questions posées pendant la séance via la plateforme Lumi Connect et oralement.

Le compte-rendu des discussions lors de la séance de questions-réponses figurera en annexe à ce procès-verbal.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR ET VOTES

L'assemblée passe ensuite à l'examen point par point de l'ordre du jour et aux votes.

1. et 2. En ce qui concerne les deux premiers points à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2023 en ce compris la déclaration de gouvernance d'entreprise –, dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du rapport du Commissaire et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

La Présidente constate que les dispositions nécessaires ont été prises pour répondre aux obligations légales en matière de diffusion du rapport de gestion de l'exercice 2023, y compris la déclaration de gouvernement d'entreprise et le rapport du commissaire.

Dans ces conditions, il est renoncé à entendre la lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

Eu égard à la large diffusion dont le rapport du commissaire a fait l'objet, il est renoncé à la lecture de ce rapport.

Conformément aux dispositions de la réglementation, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire ont été soumis au Conseil d'Entreprise de la Société à Bruxelles. Il est renoncé à la lecture du rapport du Conseil d'Entreprise. Pour ceux qui désirent en prendre connaissance, un exemplaire est tenu à leur disposition chez les scrutateurs.

Ces points n'appellent pas de vote.

3. Le troisième point à l'ordre du jour concerne les comptes consolidés de l'exercice 2023. Ces comptes consolidés ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil a pris connaissance du rapport du Commissaire et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

Il s'agit également d'un point pour information, qui n'appelle pas de vote.

4. L'assemblée approuve les comptes annuels statutaires de l'exercice social 2023 ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice et la fixation du dividende brut par action à 1,62 EUR payable à partir du 31 mai 2024.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 71.722.142 voix pour,
- 193.424 voix contre,
- 30.728 abstentions,
- soit 99,73 % des votes exprimés.

5. L'assemblée donne décharge aux Administrateurs, pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 71.174.354 voix pour,
- 398.541 voix contre,
- 426.255 abstentions,
- soit 99,44 % des votes exprimés.

6. L'assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 71.329.084 voix pour,
- 405.899 voix contre,
- 264.257 abstentions,
- soit 99,43 % des votes exprimés.

7. Après présentation d'un exposé relatif aux points principaux du rapport, l'assemblée approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2023 figurant dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 69.500.852 voix pour,
- 2.259.847 voix contre,
- 238.541 abstentions,
- soit 96,85 % des votes exprimés.

8. Sur recommandation du Comité de Rémunération et conformément à la Politique de Rémunération, l'assemblée approuve qu'à compter du 1er janvier 2024, la rémunération des administrateurs non-exécutifs, composée d'une rémunération annuelle fixe au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration et de jetons de présence par réunion du Conseil d'Administration ou de Comités, soit fixée comme suit :

- Rémunération annuelle fixe:

Conseil d'Administration	
Président	€ 300.000
Autres Membres	€ 75.000
Comité d'Audit	
Président	€ 35.000
Autres Membres	€ 20.000
Autres Comités	
Présidents	€ 18.000
Autres Membres	€ 10.000

- Jetons de présence par réunion du Conseil d'Administration et de Comités:

Les jetons de présence s'élèvent à € 1.000 pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration ou de Comités; ce montant est majoré de € 1.000 supplémentaires pour chaque réunion pour les membres du Conseil d'Administration ou de Comités qui sont établis en dehors de l'Europe et qui voyagent de manière intercontinentale pour assister en personne aux réunions du Conseil d'Administration ou des Comités. Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de jetons de présence pour les réunions du Conseil d'Administration ou des Comités.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 71.475.036 voix pour,
- 278.268 voix contre,
- 245.886 abstentions,
- soit 99,61 % des votes exprimés.

9. Sur recommandation du Comité d'Audit et des Risques, l'assemblée approuve de confier au commissaire de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Marie Kaisin, la mission spécifique relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité, telle que prescrite par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen sur les rapports de durabilité des entreprises, pour une durée égale à la durée du mandat actuel du commissaire de la Société.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 71.727.937 voix pour,
- 1.351 voix contre,
- 269.901 abstentions,
- Soit 99,99 % des votes exprimés.

10. L'assemblée donne à Aminata Kaké (Corporate Secretary & Deputy General Counsel) et Olivia Szerer (Senior Corporate Legal Counsel), agissant individuellement, tous pouvoirs pour accomplir les formalités de publication nécessaires à la publication des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire, avec pouvoir de substitution.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 70.470.934 voix pour,
- 2.488 voix contre,
- 311.168 abstentions,
- soit 99,99 % des votes exprimés.

11. Divers

La Présidente constate qu'il n'y a pas de points divers et que l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est épuisé.

CLÔTURE

Aucun problème ni incident technique n'ont empêché ou perturbé la participation par voie électronique à l'assemblée générale ou aux votes.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance de l'assemblée générale ordinaire à 13.09 heures.

Le présent procès-verbal a été signé par les membres du Bureau. Aucun actionnaire participant à l'assemblée n'a demandé de signer le procès-verbal.

Signatures:

Annexes: